

Place de l'Europe  
89000 ST-GEORGES-SUR-  
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12  
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

[www.groupe-etc.fr](http://www.groupe-etc.fr)

**SOCIÉTÉ  
DE COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie  
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON  
Frédéric VAUTRIN  
Claude BOULIC  
Thierry BISSERON  
Sandra FAORO  
Stéphane DELZAIVE  
Lionel LEBLANC  
Philippe CATTEY  
Laëtitia COURVOISIER  
Audrey LECOQUET  
Christelle NICOLAS  
Marie-Hélène GONCALVES

**Fédération Départementale  
des Chasseurs de la Haute Marne**

16, Rue des Frères Parisot

B. P. 137

52004 CHAUMONT CEDEX

**RAPPORT SPECIAL**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024**

**ASSOCIATION FEDERATION DES  
CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE**

16 rue des frères Parisot - BP 137  
52004 CHAUMONT CEDEX

Place de l'Europe  
89000 ST-GEORGES-SUR-  
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12  
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

[www.groupe-etc.fr](http://www.groupe-etc.fr)

**SOCIÉTÉ  
DE COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie  
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON  
Frédéric VAUTRIN  
Claude BOULIC  
Thierry BISSERON  
Sandra FAORO  
Stéphane DELZAIVE  
Lionel LEBLANC  
Philippe CATTEY  
Laëtitia COURVOISIER  
Audrey LECOQUET  
Christelle NICOLAS  
Marie-Hélène GONCALVES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
EXERCICE CLOS LE 30/06/2024**

A l'Assemblée Générale de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

### **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Place de l'Europe  
89000 ST-GEORGES-SUR-  
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12  
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

[www.groupe-etc.fr](http://www.groupe-etc.fr)

#### **SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie  
Régionale de Paris

#### **COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON  
Frédéric VAUTRIN  
Claude BOULIC  
Thierry BISSERON  
Sandra FAORO  
Stéphane DELZAIVE  
Lionel LEBLANC  
Philippe CATTEY  
Laëtitia COURVOISIER  
Audrey LECOJET  
Christelle NICOLAS  
Marie-Hélène GONCALVES

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. - CONVENTION**

- Personne concernée : **M. MENETRIER Pascal**, administrateur
- Nature et objet de la convention : Prêt de matériel de clôtures (clotseul)
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.
- Incidence chiffrée pour l'exercice : 0 €

#### **2. - CONVENTION**

- Personne concernée : **M. MOCQUET Thierry**, administrateur
- Nature et objet de la convention : Prêt de matériel de clôtures (batterie, enrouleur, piquets, divers)
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.
- Incidence chiffrée pour l'exercice : 0

#### **3. - CONVENTION**

- Personne concernée : **L'ensemble du conseil d'administration.**
- Nature et objet de la convention : Remboursement des frais de déplacements.
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.
- Incidence chiffrée pour l'exercice :
- En charge : **16 044,35 €.**

#### 4. - CONVENTION

Place de l'Europe  
89000 ST-GEORGES-SUR-BAULCHE - Personne concernée : **M. CORVASCE**, président

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12 - Nature et objet de la convention : Indemnités versées à M. CORVASCE pour ses fonctions de président  
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

[www.groupe-etc.fr](http://www.groupe-etc.fr)

- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

SOCIÉTÉ  
DE COMMISSAIRES  
AUX COMPTES  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Paris

- Incidence chiffrée pour l'exercice :

- En charge : **10 095,36 €.**

COMMISSAIRES AUX  
COMPTES ASSOCIÉS  
André VENTALON  
Frédéric VAUTRIN  
Claude BOULIC  
Thierry BISSERON  
Sandra FAORO  
Stéphane DELZAIVE  
Lionel LEBLANC  
Philippe CATTEY  
Laëtitia COURVOISIER  
Audrey LECOQUET  
Christelle NICOLAS  
Marie-Hélène GONCALVES

Fait à St-Georges-sur-Baulches,  
Le 21 Mars 2025

Le Commissaire aux comptes  
**ETC AUDIT,**  
Représentée par Laëtitia  
COURVOISIER